



IMPORTANT

Les fiches de contrôle des teintes

Chers coloristes,

La préparation d'une application en cours ou en fin de réalisation d'une mise à la teinte est un procédé connu de tous mais trop peu mis en pratique au quotidien.

**CLIENTS PRESSÉS ET LONGUES SÉRIES NE DOIVENT SURTOUT PAS VOUS DISSUADER DE
CONSERVER UNE FICHE DE CONTRÔLE DES TEINTES**

Cette opération est indispensable pour contrôler l'exactitude des teintes réalisées ou pour confirmer la reproductibilité d'une teinte lors d'un suivi de chantier. C'est également un support de discussion incontournable pour traiter d'éventuelles réclamations.

✓ **Qu'est-ce qu'une fiche de contrôle des teintes?**

Quel que soit le support papier, la fiche doit mentionner : La date, la référence du chantier ou du client, la référence de la teinte et du produit. Elle doit également comporter une application, prélevée dans le bidon et non sur le bouchon.

Des fiches Absolu System® sont disponibles sur demande auprès de la Cellule Documentation.

Fax: 01 57 61 02 83.

ABSOLU SYSTEM FICHE DE CONTRÔLE DES TEINTES			Jour	Mois	Année	CODE
réalisées sur machine à teinter						
Point de vente :						
NOM DU CLIENT	MARQUE / PRODUIT	NUANCIER / TEINTE				
MAT : <input type="checkbox"/> HA-100 <input type="checkbox"/> HA-600 <input type="checkbox"/> 3K-10 <input type="checkbox"/> D700 <input type="checkbox"/> D300						
BASE :						
Commentaires / références :						
Nom de la teinte et du chantier :						
<small>Merci de coller au dos l'étiquette de la formule sortie MAT.</small>						

✓ **Le contrôle de la teinte**

En tant que coloriste, **vous êtes garant de la qualité de la teinte** que vous réalisez.

La teinte doit être contrôlée via votre application, en théorie en 2 couches sèches, en vérifiant son exactitude par rapport au nuancier ou à l'échantillon référent.

Si le nuancier n'est pas disponible sur le point de vente, il est néanmoins nécessaire de réaliser une application et de **demander à votre client le contrôle visuel de la teinte** au démarrage du chantier pour acceptation (surface de référence).

✓ **La gestion des réclamations**

Les réclamations chantier relatives à la couleur et pour lesquelles il n'y pas eu de fiche de contrôle de teintes sont plus difficiles à traiter.

Si la réclamation s'avère justifiée (écart de teinte liée à la formulation) le dédommagement ne sera fait que sur le 1^{er} bidon : en effet, à ce stade et grâce au contrôle, l'écart de teinte aurait déjà dû être identifié par le coloriste et corrigé avec l'assistance du Centre Réponse Couleur. La Direction de l'Assistance Technique refusera donc de prendre en charge le reste de la commande.

Dans le cadre de la réalisation de grandes séries, le contrôle de la teinte doit être fait au 1^{er} bidon puis tous les 5 bidons.

✓ **La reproductibilité**

Pour réapprovisionner un chantier long ou pour une simple queue de chantier, la fiche vous permettra d'assurer la reproductibilité de la teinte.

Les **historiques de distributions** gérés dans votre logiciel vous offriront, en complément, l'assurance d'utiliser la bonne formule de teinte.

La fiche de contrôle des teintes est pour tous un gage de tranquillité et de professionnalisme,

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations,

Bien cordialement,

L'équipe Absolu System®